



COLLOQUE

20 ans d'application de la Loi Kouchner

en matière de responsabilité médicale

En présence de
Monsieur le ministre

**Bernard
KOUCHNER,**

Ancien ministre
de la santé et de l'action
humanitaire

16 juin 2022

de 9h à 17h

au Lyon Marriott Hôtel
Cité Internationale
70 Quai Charles de Gaulle,
69006 Lyon

Conférences, échanges & débats

Sous la direction scientifique de

Jean-Michel GRANDGUILLOTTE,
Avocat et co-Président de la commission
Droit de la Santé

et **Olivier GOUT,** Professeur à l'Université
Jean-Moulin Lyon 3



Programme

09h00 - Accueil café

Mot d'accueil

09h20 Maître Marie-Josèphe LAURENT, Bâtonnière du Barreau de Lyon

Dispositif législatif en France et à l'étranger

09h30 *La loi Kouchner, une nouvelle ère pour l'indemnisation des accidents médicaux*

Stéphanie PORCHY-SIMON, Professeur à l'Université Jean Moulin – Lyon 3

09h45 *L'indemnisation des victimes d'accidents médicaux à l'étranger*

Jonas KNETSCH, Professeur à l'Université de Paris 1

I – Les concepts

10h00 *L'obligation d'information et le consentement éclairé*

Marie BELLOC, avocat au Barreau de Lyon
Basile PERRON et Philippe CHOULET, avocats au Barreau de Lyon

10h30 *L'accident médical fautif*

André FERREIRA, Chirurgien orthopédique et expert judiciaire
Jacques VITAL-DURAND, avocat au Barreau de Lyon

11h00 - Débat avec la salle

11h15 - Pause

11h30 *L'accident médical non fautif*

Olivier GOUT, Professeur à l'Université Jean Moulin – Lyon 3
Renaud BOUGEARD, neurochirurgien et expert judiciaire

12h00 *Les infections nosocomiales*

Marion GIRER, Maître de conférences à l'Université Jean Moulin – Lyon 3
Catherine CHAPUIS, médecin spécialisée dans la prévention et le contrôle des infections – expert judiciaire

12h30 - Débat avec la salle

12h50 - Déjeuner

II – Les scènes juridiques

14h05 *Propos liminaires : L'inamovible dualité entre juridictions civiles et administratives*

Serge DEYGAS, avocat et ancien Bâtonnier du Barreau de Lyon

14h20 *Le dispositif des CCI*

Irène BOFFY, Présidente de la CCI Rhône Alpes

III - Les acteurs

14h40 *Un fonds d'indemnisation dédié : L'ONIAM*

Sébastien LELOUP, Directeur général de l'ONIAM

15h00 *La place des assureurs dans le dispositif*

Caroline BRILLET, Cabinet BRANCHET
Anne-Aurore LEGER, AXA France

15h20 *La place des usagers dans le dispositif*

Un représentant de l'AVIAM

15h40 *Le rôle de l'avocat de victime*

Dominique ARCADIO, avocat au Barreau de Lyon

Intervention de Bernard KOUCHNER

16h00 *La volonté politique et le souffle de la loi*

Monsieur le ministre Bernard KOUCHNER, Ancien ministre de la santé et de l'action humanitaire

16h20 - Débat avec la salle

16h35 *Bilan critique et prospectif*

Frédéric BIBAL, avocat au Barreau de Paris

16h55 *Propos conclusifs*

Daniel GARDNER, Professeur à l'Université Laval du Québec

S'inscrire

Événement organisé par



en partenariat avec



FACULTÉ DE DROIT
ÉQUIPE DE
RECHERCHE
LOUIS JOSSERAND

